



## ***Pas de Calais***

Siège Départemental

Maison des Sociétés  
16 rue A. Briand  
62000 ARRAS

Tel/Fax : 03 21 71 14 89

E-mail : [fsu62@fsu.fr](mailto:fsu62@fsu.fr)

## ***Nord***

Siège Départemental

Halle au sucre  
28 rue des archives  
59000 LILLE

Tél : 03 20 51 28 78

Fax : 03 20 51 30 61

Email : [fsu59@fsu.fr](mailto:fsu59@fsu.fr)

Lille le 3 septembre 2012

Intersyndicale Education

A

Monsieur le Préfet

Madame le Recteur

Monsieur le Président du Conseil

Régional

Objet : Concertation relative à la Refondation de l'École de la République

Madame, Monsieur,

L'Intersyndicale Education Académique Action et Démocratie, CGT Educ'action, FSU, SNCL, SNFOLC, Sud Education a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de pouvoir débattre largement des conditions d'enseignement et de travail des personnels afin d'améliorer la réussite de tous les élèves . C'est en ce sens qu'elle envisage la nécessité d'une nouvelle loi d'orientation.

Pendant, elle est dubitative sur la manière dont s'organise la concertation relative à la « Refondation de l'École de la République » et notamment sur la façon dont vous avez choisi d'associer les personnels et leurs organisations représentatives. L'état dramatique dans lequel se trouve le Service Public d' Education , les conditions de travail extrêmement dégradées exigent un tout autre cadre de travail et d'études. L'ampleur de la réflexion nécessaire pour dégager les orientations de nouvelles dispositions législatives en rupture avec la loi Fillon et les nécessaires débats démocratiques sont incompatibles avec le nombre et la durée dérisoires de réunions connues à ce jour des organisations syndicales. On ne peut faire l'économie de réelles concertations des personnels et de leurs organisations syndicales. Agir contre leur avis n'a que trop duré.

C'est pourquoi , l'Intersyndicale Académique Action et Démocratie, CGT Educ'action, FSU, SNCL, SNFOLC, Sud Education demande premièrement que toutes les organisations syndicales soit partie prenante des réunions organisées aux niveaux académique, départementaux, locaux.....Elle demande ensuite à être informée dans les plus brefs délais du calendrier des réunions prévues localement , au niveau des bassins par exemple...mais cela n'est pas exhaustif. Elle demande également que, comme dans d'autres académies , des journées soient banalisées dans toutes les écoles , établissements et services afin que tous les personnels soient associés démocratiquement à la réflexion sur cette question primordiale , et pour les élèves et leur famille, et pour les personnels eux-mêmes.

Répondre par la négative à ces demandes ne pourrait que mal augurer de la valeur de la loi qui pourrait en résulter.

Enfin, elle vous demande solennellement quelles suites vous comptez donner aux différentes réflexions et contributions qui seront apportées par les personnels et leurs organisations syndicales.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs , l'expression de notre attachement au Service Public d'Education.

Pour L'intersyndicale , Catherine Piecuch, Secrétaire Régionale FSU (06 63 10 79 13)